



DELIBERATION N°2019-04-04/05

L'an deux mille dix-neuf, le 30 juillet à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans les lieux habituels, sous la Présidence de M. Pierre FROELIG, Maire.

Date de convocation : 22 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Présents : MM. EXCOFFIER Pascal - GERMAIN Jean-Luc - MARGUIGNOT Nicolas M. BEAUQUIS Michel (arrivée 20 h 15 point n° 4)

MMES CARTIER Josiane- CHARVIER Evelyne- CROCHON Françoise- LEIGNEL Sylvie

Absent/Excusé : BONNET Lionel - CARVALHO-BALULA Saul

Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer le point n°2 « Maitrise d'œuvre accessibilité » puisque le devis n'a pas été reçu.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour concernant le projet d'aménagement du Pissieux : Devis géomètre et convention Orange. L'autorisation est donnée à l'unanimité des membres présents.

RAVALAMENT DE FAÇADES : INSTAURATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le Grand Annecy conduit un programme d'intérêt général pour accompagner la rénovation thermique des immeubles privés. Ce programme vise à améliorer l'efficacité énergétique de 2 000 logements.

Le point d'entrée étant les autorisations d'urbanisme, le service urbanisme du Grand Annecy invite les communes membres à délibérer pour instaurer le dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour les ravalements de façades.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'instaurer le dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour les ravalements de façades.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire
Pierre FROELIG

